



RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME CANADIEN ANTIDOPAGE

POUR LES ATHLÈTES CANADIENS DE CURLING

JANVIER 2023

1. Les règlements du Programme antidopage du CCES se trouvent sur le site Web <https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage>; ils sont fondés sur les règlements de l'AMA.
2. Le CCES ou la FMC peut faire subir un contrôle de dopage sans préavis à tout athlète de curling à N'IMPORTE QUEL MOMENT.
3. Les sanctions dans le cas d'un test positif d'une substance interdite peuvent inclure 2 ans de suspension de l'entraînement, de la compétition et du financement, ainsi que la perte de médailles.
4. Les DROGUES À USAGE RÉCRÉATIF sont des substances interdites; même si elles sont légales dans le pays de résidence.
5. La PSEUDOÉPHÉDRINE est interdite en compétition; vérifiez tous les médicaments contre le rhume et la toux avant l'utilisation.
6. Les athlètes sont entièrement responsables des substances qu'ils ingèrent. Vérifiez tous les médicaments sur le site Web www.globaldro.com. Remarque : la liste des substances interdites change chaque année en janvier.
7. Les athlètes de curling qui concourent à des événements nationaux, y compris la Coupe Canada, peuvent demander rétroactivement une AUT pour des substances interdites; les athlètes devraient s'assurer que leur médecin prend d'excellentes notes dans leur dossier, à l'appui des médicaments prescrits.
8. Les événements sanctionnés par la FMC nécessitent une approbation préalable pour l'utilisation de substances interdites.
9. Les formulaires pour l'AUT de la FMC ou du CCES doivent être signés par un médecin et approuvés par la FMC ou le CCES; envoyez un courriel à karen.watson@curling.ca pour obtenir un formulaire de demande; l'approbation peut prendre des semaines.
10. En cas d'urgence, les athlètes devraient prendre les médicaments prescrits; demander une AUT pour toutes les substances interdites, dès que possible, après avoir reçu un traitement d'urgence.
11. Les athlètes doivent signaler toute utilisation actuelle de médicaments au responsable du contrôle du dopage lorsqu'ils sont testés; gardez une liste dans votre portefeuille.

12. Les substances nutritionnelles, comme les protéines en poudre, peuvent se révéler positives lors des tests pour les substances interdites en raison de contenus non déclarés. Pour réduire les risques, les athlètes doivent utiliser les produits dont la présence de substances interdites a déjà été vérifiée. Les listes de produits homologués se trouvent sur les sites Web suivants :
<https://www.nsfspor.com/certified-products/> ; <http://www.informed-choice.org> ;
<http://www.informed-sport.com> ; <http://www.bscg.org/certified-drug-free-dietary-supplements/>
13. Les athlètes participant à des événements nationaux sanctionnés peuvent être tenus de suivre le cours de formation en ligne du CCES avant la compétition.